

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 29/06/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 01/07/21
Affichage le : 01/07/21
Transmission préfecture le : 01/07/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210701-lmc1120264-DE-1-1
Du : 01/07/21
Délibération exécutoire le : 01/07/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du jeudi 1 juillet 2021

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
CONDITIONS DE DÉPÔTS DES LISTES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(CAO) ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3121-22, L. 1411-5, L. 1414-2, D. 1411-4 et D. 1411-5,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant l'intérêt que la Commission d'appel d'offres (CAO) et la Commission de délégation de service public (CDSP) soient composées des mêmes membres, élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats souhaitant composer la Commission d'appel d'offres (CAO) et la Commission de délégation de service public (CDSP) avant de procéder à l'élection de leurs membres,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide que la CAO et la CDSP sont composées des mêmes membres élus et de procéder en conséquence à une seule élection.

Décide que les listes de candidats à l'élection précitée doivent être déposées auprès du Secrétaire de séance.

Décide qu'à cet effet, le Président suspend la séance à l'issue de l'adoption de la présente délibération pour permettre aux candidats de déposer une liste.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du jeudi 1 juillet 2021

CONDITIONS DE DÉPÔTS DES LISTES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Geoffroy BAX DE KEATING

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.